

CONGREGATION POUR L'EVANGELISATION DES PEUPLES

**DECRET**

Cette Congrégation pour l'évangélisation des peuples – en vertu des facultés à elles concédées par notre Très Saint Seigneur JEAN – PAUL II , Pape par la divine providence – voulant pourvoir au bien spirituel de la nouvelle Préfecture Apostolique de Mongo, au Tchad, par le présent décret, dans sa bienveillance nomme premier Préfet Apostolique de ce même territoire ecclésiastique

le Très Révérend Père

**HENRI COUDRAY**

membre de la Société de Jésus

avec pouvoir d'exercer ce qui concerne le gouvernement de la dite Préfecture Apostolique, suivant les prescriptions des canons, ainsi que les Instructions particulières de cette Congrégation.

Donné à Rome, du Bureau de cette même Congrégation pour l'évangélisation des peuples, le premier jour du mois de Décembre, en l'année du Seigneur deux mille un (MMI).

Crescentius Card. Sepe  
Préfet

+ Robert Saneh  
Secrétaire